



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PRÉALABLE À LA RÉVISION DU SCOT BEAUJOLAIS (69-01)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Beaujolais a été approuvé en 2009, sur la base de données statistiques de 1999.

Afin de prendre en compte les évolutions du territoire (qui comprend à la fois des espaces confrontés au desserrement de la métropole lyonnaise et des secteurs au caractère rural encore marqué) et ainsi apporter une réponse plus adaptée aux nouveaux enjeux, le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) a prescrit sa révision.

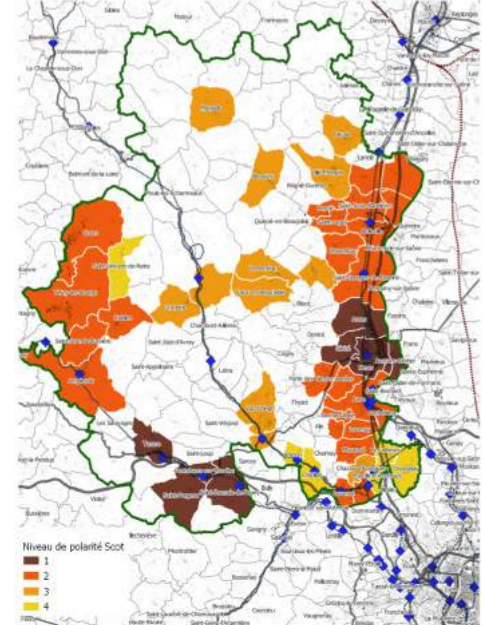
Préalablement à cette dernière, le SMB a souhaité **actualiser l'armature urbaine, support des modalités de développement planifiées pour le territoire.**

État d'avancement : 2018 - 2019 (achevé)
Maîtrise d'Ouvrage :
 Syndicat Mixte du Beaujolais
 Référent : Bertrand Girard, chef de projet SCoT
Secteur d'étude :
 Périmètre du SCoT Beaujolais (116 communes)
Équipe projet :
 Condition Urbaine (mandataire)
 Benoît Baduel Conseil (bureau d'études habitat)
Montant de mission : 23 000 € HT
 (dont 70% Condition Urbaine)

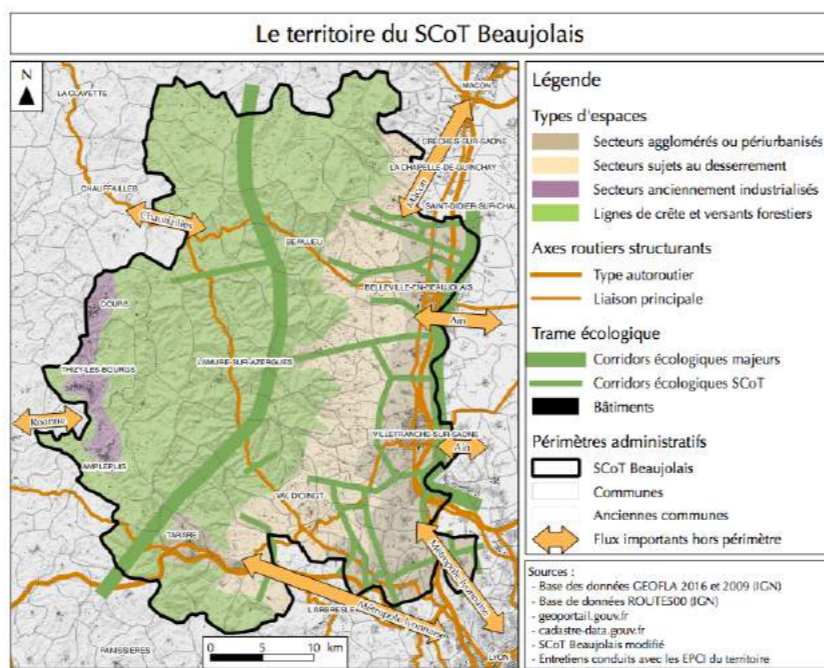
Objectifs de la mission	Enjeux	Nos interventions
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les impacts sur le territoire de l'armature urbaine du SCoT approuvé en 2009 ; Actualiser l'armature urbaine au regard des évolutions du territoire et des dynamiques à l'oeuvre ; Assister le SMB dans la rédaction du cahier des charges de la consultation visant à retenir l'opérateur en charge de la révision du SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter l'armature urbaine du Beaujolais aux dynamiques que connaît le territoire ; Définir les modalités de sa mise en oeuvre ; Anticiper l'application du principe du «zéro artificialisation nette» (ZAN) ; Identifier des leviers de développement mobilisables et adaptés aux spécificités des entités composant le territoire du SCoT. 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic territorial transversal et pluriscalaire ; Propositions d'armature urbaine ; Propositions de principes de mise en oeuvre de l'armature ; Propositions de leviers de développement par entité territoriale ; Concertation avec les EPCI du territoire ; Assistance à la rédaction du cahier des charges de la consultation visant à retenir l'opérateur en charge de la révision du SCoT.

Développement territorial : « accroissement de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent » (Deffontaines et al., 2001)

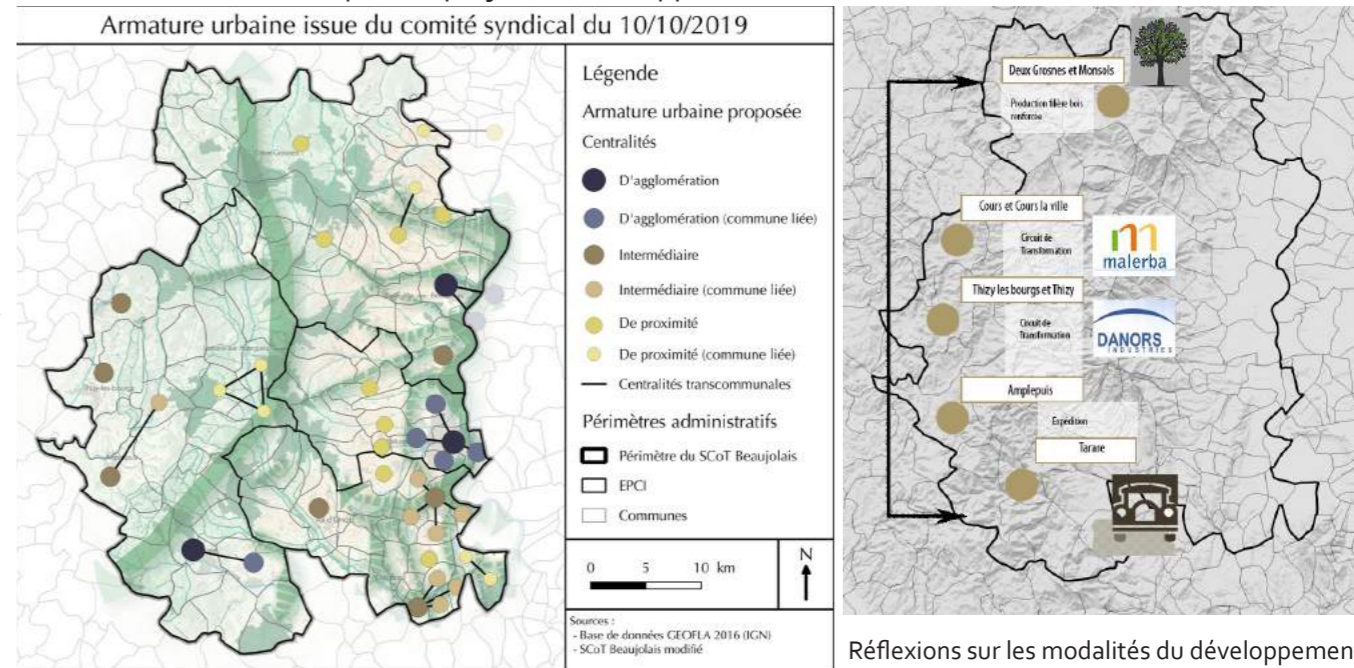
De la planification de 2009...
 Les polarités telles que définies par le SCOT



...à l'état des lieux actuel (2018)...



... puis au projet de développement du territoire actualisé.



Un territoire pluriel



Des capacités de développement déclinées selon les types d'espaces urbanisés

